LETTRES

DE MESSIEURS

RAYMOND, JOURDAN ET MALLARD,

Députés de la Garde Nationale & de la Commune de Toulon.

SERVANT de Réponse aux injures insérées contre eux dans le mémoire de M. le comte d'Albert de Rioms, chef d'escadre.

LETTRE

À M. D'ALBERT DE RIOMS,

Chef d'Escadre.

Avouez avec moi qu'il est bien dur pour un honnête homme de se voir calomnié dans un écrit qu'on a fait imprimer avec profusion. Votre nom, M. le comte, est à la tête de cet écrit. Un public qui ne vous connoîtroit pas, pourroit ajouter foi à un mémoire volumineux dont toutes les pages sont couvertes avec affectation de votre signature. Heureusement vos exploits sont connus. On a des preuves de votre bravoure & de votre loyauté. On ne pourra pas s'imaginer que vous ayiez voulu calomnier, aux yeux de l'assemblée nationale & de tous les françois, des hommes qui ont toujours joui de l'estime & de la confiance de leurs concitoyens. On ne se persuadera jamais qu'un officier, aussi brave que vous, se soit servi, pour améliorer sa cause, d'un moyen si indigne d'un homme franc & vertueux.

Quand on est accusé par une municipalité, il est permis de se défendre. Si on n'est pas coupable, il est permis de prouver son innocence,

Mais il ne l'est jamais d'attaquer personnellement des députés commis par leurs concitoyens pour prendre leur défense. Il ne l'est jamais d'attenter à la réputation de leurs parens. On doit laisser, à des hommes reconnus coupables, & qui, sentant toute la force des accusations qu'on leur fait, sont hors d'état d'y répondre, on doit laisser, dis-je, à ces hommes le soin de répandre des calomnies contre ceux qui viennent les dénoncer à la justice.

Hâtez-vous, M. le comte, de poursuivre l'auteur d'un mémoire aussi repréhensible. Il vous importe de détromper le public. Je connois votre caractere. Vous apprendrez sûrement avec peine, avec douleur, les calomnies que des méchans ont eu la cruauté de répandre contre nous. Vous serez le premier, M. le comte, je ne puis en douter, oui, vous serez le premier à attester qu'on s'est servi malicieusement de votre nom pour nous dire des injures. Nous n'avons pas besoin de nous justifier auprès de nos compatriotes. Vous n'ignorez certainement pas que les faits qu'on a débité contre mes camarades & moi ne feront qu'exciter leur indignation contre celui qui en est l'auteur. Il paroît que le faiseur du mémoire en question n'étoit pas à Toulon quand les faits qu'il rapporte ont eu lieu. Cédant à

l'impétuosité de sa plume, il s'est borné à faire des phrases & à inventer de petites historiettes propres à amuser le lecteur. Dédaignant de parler le langage de la vérité, il n'a cherché qu'à plaire & à séduire, & ne s'est jamais écarté de ce principe. Il a pensé que dire la vérité étoit une vieille méthode. Bornons-nous, a-t-il dit, à faire un conte à notre façon. Rendons-le éloquent, intéressant; tâchons, en un mot, de séduire nos lecteurs. Si nous y réussissons, ils seront pour nous; & bientôt Paris & les provinces, instruites d'un joli conte qui sera tout à notre avantage, ne négligeront rien pour nous défendre. Cependant l'auteur n'a pas pensé qu'on pouvoit répondre à des calomnies. Il s'est trompé s'il a cru qu'on se laisseroit insulter sans se plaindre. D'ailleurs, vous le savez, M. le Comte, on a toujours mauvaise grace quand on calomnie de bons citoyens. Je vais répondre en deux mots aux faussetés avancées, pages 111 & 112 d'un mémoire qui se répand sous votre nom.

L'auteur de ce mémoire répand sur les trois députés de Toulon le venin de la calomnie. Il parle de M. *Raymond*, major en second, en termes peu décens. Il l'accuse d'avoir usé de peu de loyauté envers M, *d'Ouville*, officier au régiment de Dauphiné, & d'avoir eu une alterca-

tion avec ce même officier. La fausseté de ce premier fait paroît très-évidente, quand on connoît la bravoure & la délicatesse de M. *Raymond*, & quand on sait qu'il n'a jamais parlé à M. d'*Ouville*.

L'auteur de ce mémoire, ne sachant comment répandre de la défaveur sur M. Jourdan, fils, attente à la délicatesse de son pere ; il calomnie cet homme respectable ; il ne craint pas de l'accuser de cupidité. La loyauté de M. Jourdan, comme négociant, est assez connue pour que son fils puisse se dispenser de la prouver. Son nom seul est, pour tous ceux qui le connoissent, le garant sûr de sa vertu & de sa probité.

Quant à moi, je suis aussi insulté dans la personne de mon pere. Trop jeune apparemment pour avoir fourni, à l'auteur de ce mémoire, les moyens de me calomnier, il n'a pas voulu être injuste envers moi. (En effet, c'auroit été agir avec trop de rigueur que de me laisser dans l'oubli, & de ne pas me donner, comme à mes camarades, la gloire de jouer aussi un rôle dans le postscriptum de ce beau mémoire). Il a blâmé la conduite de mon pere ; il a blâmé la conduite de ce citoyen, qui, le 23 mars dernier, exposa sa vie & sacrifia sa fortune pour rendre à la ville de Toulon le calme & la tranquillité dont elle

étoit privée ; il a blâmé la conduite de ce citoyen qui, dans la même époque, eût le bonheur de préserver M. d'Albert de Rioms, alors commandant de la marine, des effets funestes de l'insurrection, & de garantir l'arsenal & la ville des dangers qui les menaçoient ; de ce citoyen qui, possédant en especes, dans cet instant, une somme de soixante-quatre mille livres, qu'il destinoit à faire une acquisition, se hâta de l'offrir à l'ordonnateur des fonds de la marine, pour payer aux ouvriers un mois de travail qui leur étoit dû ; de ce citoyen qui fit consister alors toute sa gloire à l'acceptation de son offre généreuse. M. d'Albert reçut avec joie, dans ce moment critique, la somme que mon pere lui offroit, sans aucun intérêt. Il se hâta de satisfaire les ouvriers, en leur payant le mois qui leur étoit dû. Bientôt ce trait de patriotisme fut connu des ouvriers. Dès qu'ils apprirent quel étoit le citoyen généreux qui se privoit d'une partie de sa fortune pour venir au secours de sa patrie, ils lui en témoignerent toute sa reconnoissance. L'effervescence se calma, & la ville de Toulon jouit encore de cette douce paix qui s'était enfuie de ses murs.

Vous fîtes part, M. le comte, à M. de la Luzerne, ainsi que M. Possel, commissaire

général de la marine, faisant alors fonction d'intendant, du procédé généreux de mon pere, qui ne tarda pas à recevoir de ce ministre la lettre suivante :

« M. Possel, monsieur, m'a informé des preu-
» ves de patriotisme que vous venez de donner,
» en prêtant à la caisse de Toulon une somme de
» soixante-quatre mille livres, qui étoit nécessaire
» pour payer un mois de journées d'ouvriers. Sa
» majesté, à qui j'en ai rendu compte, me charge
» de vous marquer sa satisfaction du dévouement
» qui vous a porté à faire cette avance, dans une
» circonstance où elle pouvoit être utilemnt em-
» ployée pour ramener la tranquillité.
» Je suis, &c.

Signé LA LUZERNE.

Mon pere ne se borna pas à cet acte généreux. Il remplit, dans ces momens d'orage, tous les devoirs d'un bon citoyen, d'un zélé patriote. Et je puis dire hautement qu'il reçut des marques de de confiance & d'amitié de tous ses concitoyens. C'est à tort que l'auteur du mémoire prétend que bien des gens ne virent, dans l'offre de mon pere, que la spéculation d'un homme qui, craignant le pillage, cherche à mettre son argent en sûreté. Je croirois manquer à mes compatriotes si

je pensois que quelques personnes n'ont vue, dans sa démarche, que le procédé d'un homme qui craint pour sa fortune. Il ne sied qu'à des méchans de rendre odieuses les plus belles actions. Ce qui prouveroit que ce n'étoit pas la crainte de perdre sa fortune qui guidoit mon pere, c'est qu'il a refusé de retirer aucun intérêt de cette somme; c'est qu'il n'a pas encore été payé; c'est qu'il ne veut être remboursé que quand l'état le pourra sans peine; c'est qu'il sacrifie encore pour toute cette année les intérêts de cette somme. On connoît la probité de mon pere. On ne doit pas douter de son patriotisme, il en a assez donné des preuves. Député l'hyverpassé, par acclamation aux états de la province, on le vit toujours embrasser le parti de la classe souffrante. Les états assemblés, instruits de sa conduite & de l'action généreuse qu'il avoit faite le vingt-trois mars dernier, donnerent des éloges à son patriotisme, & firent insérer, dans leur procès-verbal, l'action de ce citoyen généreux & la maniere honorable avec laquelle ils l'avoient accueillie. J'appris ensuite que le commandant & l'intendant de la province, commissaires pour le roi aux états, demanderent pour mon pere une marque de distinction. Cette distinction, d'après l'auteur du mémoire, étoit apparemment le cordon de St. Michel.

« Cet auteur est bien mal-adroit, M. le comte, quand il vous fait dire que mon pere s'est conduit *d'une manite repréhensible*, & qu'il ne mérite en aucune maniere une marque de distinction. Il me semble que c'est au roi à décider si mon pere mérite ou non une récompense. Au reste, M. le comte, vous pouvez être bien assuré que mon pere n'ambitionne pas d'être récompensé. Il a fait une belle action, je ne crains pas de le dire ; & il sait trouver, dans l'effet qu'a produit cette belle action, toute la récompense que peut exiger son cœur. Un homme généreux éprouve une infinité de douceurs dans sa générosité même. Rien ne peut égaler sa jouissance. Elle est douce & belle comme son procédé. L'homme vertueux trouve toujours dans sa vertu le prix de ses bienfaits.

M. le comte, vous étiez à Toulon lors des procédés de mon pere ; j'en appelle à votre justice. Vous vous hâterez sûrement de lui rendre la justification qu'il doit attendre d'une calomnie répandue contre lui dans un écrit où on a osé emprunter votre nom. La municipalité de Toulon ne tardera pas aussi, j'en suis très-persuadé, à attester, dans une délibération authentique, les les vertus & le patriotisme de mon pere, & à confondre les calomnies dont on a osé se servir

pour tenir sa réputation, ainsi que celle de mes deux camarades, aux yeux de l'assemblée nationale & de tous ses concitoyens.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

M. le Comte,

Votre très-humble & très-obeissant serviteur,

Mallard, fils, *Député de la garde nationale, & de la commune de Toulon à l'assemblée nationale.*

Paris, 9 janvier 1790.

LETTRE A M. D'ALBERT DE RIOMS, CHEF D'ESCADRE.

Paris, le 1790.

Monsieur,

Tous les honnêtes gens ont été indignés en lisant le postcriptum d'un mémoire imprimé sous votre nom, qui n'est pas encore bien répandu, mais qui pourra l'être, si son auteur se décide à le donner au lieu de le vendre. Cet auteur, quel qu'il soit, a-t-il pu croire qu'en empruntant un nom aussi illustre que le vôtre, il donneroit quelque crédit à un procédé indigne de votre délicatesse & de vos sentimens connus? Il a plus

fait, ce perfide éditeur ; il a mis un carton dans votre mémoire où il ose accuser de déloyauté un de mes collégues, dont la réputation est bien au-dessus du soupçon dans la ville que nous habitons ; mais auquel les méchans, avides de calomnie, pourroient ajouter quelque croyance. Je suis sûr, M. le comte, que lorsque ces horreurs vous seront parvenues, lorsque vous saurez que M. Raymond n'a jamais parlé à l'officier avec lequel on suppose qu'il a eu une altercation ; lorsqu'on vous aura prouvé que M. Raymond a été le premier à solliciter l'élargissement de cet officier, qu'un moment d'erreur avoit fait punir de la prison ; que cet élargissement fut accordé à l'empressement de M. Raymond, par égard pour ses services, & pour lui donner une marque particuliere d'estime ; lorsque vous saurez que M. Raymond est sorti avec honneur des affaires qu'une aristocratie preque aussi tyrannique que celle que nous avons le bonheur de voir expirer lui suscitoit, vous frémirez d'indignation contre l'imprudent qui a osé, sous un nom aussi respectable que le vôtre, imprimer ces méchancetés.

Et quant à moi, M. le comte, votre sosie ne m'a pas fait l'honneur de m'attaquer personnellement ; m'a-t-il trouvé trop chétif ou trop honnête pour tenter de me dénigrer par une calomnie

nouvelle ? Il paroît cependant qu'elle ne lui coûteroit guere, mais on diroit qu'il me connoît assez pour savoir qu'une insulte grossiere de sa part n'eût excité que mon mépris, & que j'aurois peut-être dédaigné de repousser la calomnie, s'il avoit osé se la permettre : c'étoit trop peu pour lui; il a deviné l'excès de ma sensibilité; il a voulu m'outrager dans la personne que j'aime & que je respecte le plus par principe & par devoir. Il a outragé mon pere. Ah! vous, M. le comte, vous qui avez un pere, pouvez-vous ne pas sentir le déchirement que m'a fait éprouver l'inculpation humiliante de *cupidité* dont on accuse mon pere; on vous fait dire que les devoirs de votre place vous ont forcé de l'arrêter souvent. Qui, mieux que vous, M. le comte, peut attester le contraire ? J'ignore quels sentimens vous pouvez avoir pour mon pere; mais je sais l'opinion que vous devez en avoir. Sa probité sévere, sa délicatesse, sa loyauté, son zele sur-tout à remplir ses obligations envers le roi ont dû mériter votre estime, comme elles lui ont acquis celle de tous les officiers, tant civils que militaires du port de Toulon. Plus d'une fois il en a reçu des témoignages publics & flatteurs; & c'est assez sans doute pour le venger du reproche détestable que votre défenseur anonyme a hasardé contre lui.

Eh quoi ! M. le comte, parce que j'ai eu l'honneur de mériter la confiance de mes camarades & de mes concitoyens, parce que j'ai mis tous mes efforts à remplir leur mission avec toute la chaleur qu'ils avoient droit d'en attendre, parce qu'on n'auroit pas été cru même en me calomniant; on veut essayer de ternir la réputation de mon pere ! l'outrage est meurtrier pour un négociant dont la délicatesse & l'honneur doivent être les premiers principes; & si cette imputation de *cupidité* peut porter un coup funeste à son crédit, convenez, M. le comte, que l'injure est bien atroce.

D'ailleurs, comment peut-elle servir à votre défense ? Votre mémoire étoit aussi bon qu'il est possible de l'être dans une cause aussi désespérée que la vôtre. Mais je vois qu'on a tenté de persuader qu'en vous accusant à l'assemblée nationale nous n'exercions qu'une vengance particuliere. Qui croira qu'une ville entiere ait délibéré solemnellement une députation si importante & si coûteuse pour satisfaire notre ressentiment ? & d'ailleurs, M. le comte déclare que n'ayant jamais pu être en relation avec vous, à cause de la *distance immense* qui nous sépare, je n'ai pu concevoir de la haine contre vous.

J'atteste en outre la vertu que jamais mon pere ne

s'est plaint personnellement de vous, & croyez que si vous aviez eu la cruauté de lui faire le reproche que votre défenseur vous prête, il seroit venu verser sa douleur dans le sein de ses enfans, & nos consolations l'auroient vengé de l'injustice que je ne vous suppose pas.

Je n'ai donc point eu de vengeance personnelle à exercer contre vous, M. le comte; & j'ai *aussi* le droit d'attester l'honneur que si un pareil sentiment avoit pu souiller mon ame, j'aurois été assez généreux pour m'abstenir de la commission que je suis venu remplir.

Vous en conviendrez vous-même, M. le comte, L'activité, la modération & l'énergie, avec lesquelles mes collégues & moi nous sommes acquittés des devoirs que nous imposoit notre qualité de députés, méritent votre estime, & doivent vous faire hâter de désavouer les horreurs qui souillent votre mémoire.

Je suis avec respect,

M. LE COMTE,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur,

JOURDAN, *Avocat au parlement de Provence & député de la garde nationale & de la commune de Toulon.*

A Messieurs les Rédacteurs de la Chronique, de la part de M. RAYMOND, *Major en second de la Garde Nationale de Toulon, l'un des députés à l'Assemblée Nationale pour l'affaire de cette ville.*

MESSIEURS,

J'ai lu avec surprise une brochure qui a pour titre : *Mémoire Historique & justificatif de M. le comte d'Albert de Rioms, dans l'affaire de Toulon.*

J'ignore si M. le comte d'Albert avoue cet ouvrage; mais il est public, il est signé d'Albert de Rioms, & se vend chez de Senne. Je dois à mon honneur & à la vérité, de désavouer les mots suivans, insérés dans la page 26 dudit mémoire. J'offre ma tête, si un seul des faits qu'on y avance contre moi est vrai, & si je n'en prouve pas la fausseté au retour de mes dépêches à ce sujet.

Voici les expressions qui me regardent, signées d'Albert de Rioms.

« M. Raymond, un des députés, major en se-
» cond de la garde nationale, avoit eu avec

» M. d'Ouville, officier au régiment de Dau-
» phiné, une altercation, dans laquelle il auroit dû
» savoir gré à ce dernier de sa modération. il est
» cependant plus que vraisemblable que non-seu-
» lement il en conserva du ressentiment ; mais
» encore qu'il s'y livra d'une maniere peu loyale;
» il est certain, ajoute-t-il, que M. d'Ouville fût
» guetté, ainsi que les volontaires ont eux-mê-
» mêmes osé l'avouer ».

Voici ma justification.

L'aventure de M. d'Ouville avec la garde nationale, à la porte Royale, est arrivée le 13 octobre ; ce fut à la suite de cette aventure qu'il fut conduit au fort, par ordre du commandant : j'étois parti le 11 du même mois pour les bois de Cuges, où je commandois cent volontaires pour chasser les brigands qui arrêtoient les courriers ; je reçus un ordre de M. de Caraman, par la voie du consul de Toulon, de m'en retourner, attendu que ce commandant avoit donné des ordres aux maréchaussées pour la sûreté de la route, & je rentrai avec mon détachement. Le 14 octobre au soir on me fit part de ce qui étoit arrivé à M. d'Ouville, & je ne proferai son nom que pour demander son élargissement, que j'obtins ; la délibération de ce jour, couchée sur le registre,

prouve que c'est sur ma motion & pour prix de mes services, que les plus offensés terminerent cette affaire.

Avant cette époque, je déclare, sur mon honneur, que je n'ai eu ni liaison, ni dispute, ni altercation avec M. d'Ouville; je n'avois l'honneur ni de le connoître (si ce n'est par son nom), ni d'en être connu; j'en appelle à son témoignage.

On dit encore, à la fin de ce mémoire, signé d'Albert de Rioms, que M. d'Albert ne m'a connu qu'à l'occasion de cette soi-disante altercation avec M. d'Ouville.

Je réponds à ceux qui ont abusé du nom du comte d'Albert, qu'après avoir reçu de la part de quelques officiers supérieurs de la marine, les témoignages les plus flatteurs, verbalement & par écrit, signé marquis du Castelet, directeur général de la marine, sur ma conduite à la tête de la troupe dont la municipalité m'a fait l'honneur de me confier le commandement en troisieme; M. d'Albert lui-même a bien voulu me témoigner son affection à l'hôtel-de-ville. Le lendemain de l'émeute de l'assemblée aux Dominiquains, M. d'Albert, accompagné des officiers supérieurs de ce corps, a plus fait; il m'a fait

l'honneur

l'honneur de me rendre visite chez moi. Il me connoissoit donc ?

Après des faits aussi authentiques, que le public juge à quoi un homme d'honneur est exposé... Dans ce mémoire signé d'Albert de Rioms, *on veut que je ne sois point connu de lui*; quand toute une ville & tout un corps m'a trouvé digne de la défendre contre M. D'Albert; on veut enfin que je me sois conduit lâchement envers M. d'Ouville, auquel j'envoie un double de cet écrit, & qui est trop galant homme pour ne pas rendre hommage à la vérité. Qu'on sache que dans toutes les occasions, où des circonstances pourront me placer, je saurai me faire estimer, même de ceux qui n'auront pas des raisons pour approuver ma conduite ; je m'adresse à celui qui a signé ces outrages contre moi, en se servant du nom d'Albert ; qu'il consulte son intérieur, & il verra que ni M. d'Ouville, ni qui que ce soit dans Toulon, n'ont pu lui faire part d'une atrocité qui n'exista jamais.

D'après cet exposé, je désavoue hautement &

publiquement la page 61 du mémoire qui a pour titre : *Mémoire historique & justificatif de M. le comte d'Albert de Rioms dans l'affaire de Toulon*, signé à la fin, D'ALBERT DE RIOMS.

J'ai l'honneur, &c.

MESSIEURS,

RAIMOND, ancien militaire, major en second de la garde nationale de Toulon, député à l'assemblée.

COPIE *d'une lettre écrite à M. d'Ouville, officier du régiment de Dauphiné, pour démentir le fait avancé contre moi dans le mémoire signé d'Albert.*

Paris, le 11 janvier 1790.

MONSIEUR,

Dans une brochure intitulée : *Mémoire justificatif & his orique de M. le comte d'Albert de Rioms, sur l'affaire de Toulon*, qu'on vend publiquement chez le libraire Desenne, on lit les paroles suivantes, signées d'*Albert*.

« M. Raymond, un des députés, major en

» second de la garde nationale, avoit eu avec
» M. d'Ouville, officier au régiment de Dau-
» phiné, une altercation dans laquelle il auroit
» dû savoir gré à ce dernier de sa modération.....
» Il est cependant plus que vraisemblable que
» non seulement il en conserva du ressentiment,
» mais encore qu'il s'y livra d'une maniere peu
» loyale. Il est certain que M. d'Ouville fut
» guêté, ainsi que les volontaires ont eux-mêmes
» osé l'avouer.... »

Ce fait n'ayant jamais existé entre vous & moi, monsieur, & la calomnie outrageante qu'il renferme étant devenue publique, & après avoir excité l'indignation d'un grand nombre de membres de l'assemblée nationale, sur le désaveu formel que j'en ai fait, j'ai tout lieu d'espérer que vous serez assez généreux pour rendre hommage à la vérité; & c'est sous ce point de vue essentiel à mon honneur, que j'ai fondé ma justification. J'écris par le même courrier à ma municipalité, & prie ces messieurs d'avoir l'honneur de vous voir pour pouvoir certifier officiellement qu'il n'y a eu aucune altercation entre vous & moi : mes concitoyens savent que ce ne sont point de ces armes affreuses dont je me sers, lorsque j'ai le malheur d'avoir un différend ; je le prouverai, lorsque le calomniateur sera démasqué. J'ajoute

que ce n'est point de leur opinion que je suis en peine. Mais dans Paris, monsieur, revêtu d'un caractere à l'assemblée nationale, un libelle de cette nature suspend l'estime jusqu'au triomphe de la vérité : il y auroit, selon ma délicatesse, autant de lâcheté à laisser subsister cette calomnie, qu'il pourroit y en avoir si les faits avoient été commis par moi.

Il m'en coûte, monsieur, d'être réduit à vous rappeller votre aventure du 13 octobre avec la garde nationale. J'étois parti le 11 octobre pour commander un détachement de cent volontaires dans les bois de Cuges ; je ne rentrai à Toulon que le 14, & c'est le lendemain que j'appris, monsieur, que vous étiez détenu dans le fort par ordre du commandant ; ce fut moi qui demandai, pour prix de mes services, qu'on atténuât cette affaire, & je fus assez heureux pour obtenir qu'une députation, à la tête de laquelle j'étois, iroit chez M. de Carpillet, à l'effet d'obtenir votre élargissement, & l'éternel oubli de l'affaire. Le registre des délibérations prouve que l'affaire se termina sur ma motion.

Voilà ma conduite à votre égard, monsieur, & l'on veut, dans ce mémoire signé d'Albert, que ce soit à la suite d'une altercation avec vous, que je vous aie fait guêter par des volontaires ?

J'espere être assez heureux pour découvrir le calomniateur, qui, au mépris de la vérité, me rend coupable auprès de vous aussi gratuitement.

Il est malheureux pour moi de ne devoir l'honneur de m'entretenir avec vous, pour la premiere fois de ma vie, qu'à une circonstance aussi désagréable pour un galant homme. Je serai rendu à Toulon avant la fin du mois, & mon premier pas sera pour vous aller témoigner mes remerciemens, dans la persuasion où je suis, que vous vous ferez un vrai plaisir de confondre ce menteur, qui se servant du nom d'Albert, me fait figurer dans son mémoire d'une maniere atroce à votre égard.

C'est d'après la confiance que vous m'inspirez que je vous prie d'avance de vouloir bien agréer mes sentimens de reconnoissance, avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

MONSIEUR,

RAYMOND, *major en second*,
Député à l'assemblée.